

27 avril 1843 : Pont de Confort.

Suite à des plaintes de plusieurs personnes le Sous-préfet demande que la commune de Montanges entreprenne des réparations au Pont de Confort.

Département

DE L'AIN.

Sous-Préfecture

DE NANTUA.

Pièce jointe.

Objet:

Réparations d'un
pont

Nantua, le 27 avril 1843

Monsieur le Maire

Plusieurs personnes se sont plaintes du mauvais état du pont de confort qui se trouve entre votre commune et celle de Sarcenas.

Si ce pont se trouve sur votre commune, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour le faire réparer. Vous devrez, dans ce cas faire dresser un état estimatif de la dépense, le soumettre à votre conseil municipal, et m'adresser le tout pour que je puisse demander à M^{le} le Préfet l'autorisation de faire exécuter les travaux.

Agreez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée

Le Sous-Préfet de Nantua

V. L.

A Monsieur le Maire à Montanges.